

Association NOTRE AVENIR

Siège social : ZI DE SABIN
35470 BAIN DE BRETAGNE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Geirec
Expertise comptable
Audit

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association NOTRE AVENIR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association NOTRE AVENIR à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation pour changement de méthode comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première mise en application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des principes comptables appliqués, et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues sur la présentation d'ensemble des comptes, en ce qui concerne ces subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'assemblée générale et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,
Le 28 avril 2026

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Signé par Didier Denieul
Le 28 avr. 2026

doc_9dzt
tx_aZ36q59B4k4o

Représentée par :

DENIEUL Didier

Commissaire aux Comptes



Association Notre Avenir
28 Rue de Sabin - BP 63 – 35 470 Bain de Bretagne –
Tél : 02.99.43.95.44 – Courriel : secretariat@navenir.com

COMPTES ANNUELS 2025

Le 22 avril 2026

ASSOCIATION NOTRE AVENIR

ETABLISSEMENTS

- ESAT NOTRE AVENIR
- RESIDENCE LES COURBETTIERES
- ENTREPRISE ADAPTEE NOTRE AVENIR

SOMMAIRE

BILAN	4 -5
COMPTE DE RESULTAT	6 - 7

ANNEXE

OBJET SOCIAL ET DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION	8
REGLES ET METHODES COMPTABLES	9 à 13
AUTRES INFORMATIONS	13
ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	14 à 15
TABEAU DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES	16
ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	17
ETAT DES ECHEANCES DES DETTES	18
ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	19
ETAT DES STOCKS	20
PRODUITS ET CHARGES EN RESULTAT EXCEPTIONNEL	21

BILAN ACTIF COMBINE

Libellés	exercice 2025 (selon ANC 2022-06)			exercice 2024 (selon ANC 2022-06)
	Brut	amortis. et prov. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	76 375	68 936	7 439	11 700
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 657 412	1 240 896	416 516	432 593
Constructions	14 606 924	5 038 112	9 568 812	7 057 841
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 967 020	2 569 447	397 573	487 895
Autres	2 217 541	1 733 980	483 561	491 139
Immobilisations corporelles en cours	108 005		108 005	1 693 653
Avances et acomptes	3 839		3 839	
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	6 010		6 010	5 791
Prêts	190 739		190 739	175 839
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE 1	21 833 866	10 651 372	11 182 494	10 356 452
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	77 900		77 900	75 549
En-cours de production				
Produits finis	271 533		271 533	229 371
Marchandises	5 264		5 264	10 982
Avances et acomptes versés sur commandes	6 472		6 472	31 583
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	554 830	2 929	551 901	578 087
Autres créances	22 855		22 855	155 586
Charges constatées d'avance	51 987		51 987	73 309
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	2 500 000		2 500 000	2 500 000
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 193 083		2 193 083	2 429 619
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT 2	5 683 925	2 929	5 680 996	6 084 085
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (1 à 2)	27 517 790	10 654 301	16 863 489	16 440 538
(1) dont à moins d'un an.....				
(2) dont à plus d'un an.....			20 800	25 937

BILAN PASSIF COMBINE

Libellés	exercice 2025 (selon ANC 2022-06)	exercice 2024 (selon ANC 2022-06)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	5 901	5 901
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	8 269 206	8 170 202
dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée	167 275	167 275
Autres	909 541	835 696
Report à nouveau	101 471	101 471
dont RAN des activités SMS sous gestion contrôlée	-145 735	-145 735
résultat de l'exercice	133 825	172 848
dont excédents des activités SMS sous gestion contrôlée	2 884	16 766
SITUATION NETTE (sous total)	9 419 943	9 286 118
Fonds propres consommables		
subvention d'investissement	855 480	885 591
Provisions réglementées	1 208 266	1 207 882
Autres fonds associatifs		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL (1)	11 483 689	11 379 592
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
TOTAL (2)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		48 500
Provisions pour charges	742 774	583 459
TOTAL (3)	742 774	631 959
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 639 615	3 156 336
Emprunts et dettes financières divers (2)	24 871	33 673
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 084	3 532
redevables créditeurs	19 845	21 118
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 103	511 570
Dettes fiscales et sociales	629 486	664 641
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49 713	21 110
Autres dettes	9 065	6 836
Produits constatés d'avance	244	10 173
TOTAL (4)	4 637 027	4 428 987
TOTAL GENERAL DU PASSIF (1 à 4)	16 863 489	16 440 538
dont à moins d'un an.....	1 086 779	1 375 190

COMPTE DE RESULTAT COMBINE

Libellés	exercice 2025 (selon ANC 2022-06)	exercice 2024 (selon ANC 2022-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 630	3 630
Ventes de biens et service		
Ventes de biens	2 146 416	2 203 105
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités SMS		
Ventes de prestations de services	2 288 334	2 052 721
dont parrainages		
dont prestations de services relatives aux activités SMS	305 297	300 477
Produits des tiers financeurs / dotations & produits de tarific°		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 601 575	5 535 481
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités SMS	5 595 164	5 529 403
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	388	488
Legs et donations		
Reprises sur provisions et amortissements	98 571	76 497
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	383	
Autres produits	9 602	45 994
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	10 148 900	9 917 916
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	1 563 894	1 595 368
Variation de stocks	- 38 795	- 52 915
Autres achats et charges externes	1 248 642	1 169 581
Aides financières	14 801	15 485
impôt, taxes et versements assimilés	199 790	193 895
Salaires	4 439 416	4 352 444
Charges sociales	1 558 668	1 527 446
Subventions accordées par l'association		
Dotations aux amortissements & aux dépréciations		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	744 848	745 598
Sur immobilisations : dotation aux provisions		
Dotations aux provisions	207 934	154 800
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	19 832	23 209
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	9 959 029	9 724 911
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	189 871	193 006
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	68 833	99 795
Reprise sur provisions, dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL(III)	68 833	99 795
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	107 599	94 866
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL(IV)	107 599	94 866
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 38 767	4 928
3-RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1+2)	151 104	197 934

COMPTE DE RESULTAT COMBINE (SUITE)

Libellés	exercice 2025 (selon ANC 2022-06)	exercice 2024 (selon ANC 2022-06)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		426
TOTAL(V)		426
CHARGES EXCEPTIONNELLES	383	4802
TOTAL(VI)	383	4802
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-383	-4376
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôt sur les bénéfices.....(VIII)	16 896	20 710
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	10217 733	10 018 137
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	10 083 908	9 845 289
EXCEDENT OU DEFICIT	133 825	172 848
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

ASSOCIATION NOTRE AVENIR

28 rue de Sabin – BP 63
35470 BAIN DE BRETAGNE

Exercice clos le 31/12/2025

Durée : 12 Mois

Excédent de l'exercice : 133 825 Euros

Total du Bilan : 16 863 489 Euros

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le xx avril 2026 par le Conseil d'Administration de l'Association.

I – OBJET SOCIAL ET DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

L'Association Notre Avenir fondée en 1979, est une association à but non lucratif de droit privé, régie par la loi du 1er Juillet 1901.

L'Association Notre Avenir agit et s'engage pour la reconnaissance et l'inclusion des adultes du territoire, présentant tout type de handicap, bénéficiant d'une orientation de la CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elle réaffirme ses valeurs et ses objectifs dans le projet associatif.

La personne en situation de handicap est au cœur de son projet ; l'association met en place les services et modalités d'accompagnement qui conviennent à son bien-être, sa reconnaissance, son développement personnel, le développement de ses compétences sociales et professionnelles.

Le projet associatif, permet d'envisager des pistes de développement. Au regard des enseignements tirés de son histoire et de son évolution, il émet des préconisations et axes de réflexion d'avenir.

L'Association comprend trois établissements.

- *L'ESAT 28 rue de Sabin BP 63 35470 Bain de Bretagne*
- *La Résidence Les Courbettières 35470 Bain de Bretagne*
- *L'Entreprise Adaptée 28 rue de Sabin BP 63 35470 Bain de Bretagne*

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

L'association respecte les procédures comptables définies par l'instruction M22 pour les sections de l'ESAT et de la Résidence.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs au plan comptable général modifié applicable à la clôture de l'exercice.

1. Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :
 - Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2022-06 du 04 novembre 2022.
 - Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; **à l'exception de l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 exposé ci-dessous.**
- Indépendance des exercices

Changement de méthode : application d'un nouveau règlement comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n°2014-03.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation, appliqué de manière prospective, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements de comptes non-significatifs.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'incidence sur les méthodes d'évaluation, mais se traduit par des évolutions de présentation des états financiers, conformément aux nouveaux modèles définis par le règlement.

2. Conformément à l'avis du CNC du 4 mai 2007 et à l'instruction de la DGAS du 17 août 2007, les charges à payer au titre des congés payés ont été constatées au 31 décembre 2025 dans les comptes de tous les établissements.
3. Les nouvelles règles comptables introduites au 1^{er} janvier 2005 par les nouveaux règlements sur les actifs, en particulier le retraitement par composant des immeubles inscrits au bilan de certains établissements, n'a pas donné lieu à un retraitement prospectif.
Ces règles sont appliquées pour toutes les nouvelles immobilisations acquises depuis le 1^{er} janvier 2005.
L'Association considère que le retraitement des constructions acquises antérieurement à la date du 01/01/2005, du fait de l'ancienneté des acquisitions, n'a pas un impact significatif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, prorata temporis.

Les durées d'amortissements appliquées sont les suivantes :

Type d'investissements	Durée d'amortissement
Logiciels, brevets licences	5 ans
Constructions bâtiments Gros œuvre	50 ans
Constructions couverture étanchéité	20 ans
Constructions menuiseries extérieures	25 ans
Constructions Revêtements de sols	10 ans
Constructions chauffage	15 ans
Constructions peintures intérieures	15 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	15 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Volontariat associatif – Rémunération des cadres dirigeants

Article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Ce texte précise que les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que le budget annuel de l'association est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €.

Au cas particulier de l'association Notre Avenir, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

Le montant des 3 plus importantes rémunérations de l'association représente la somme de 182 355 € brut

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires au titre de l'année 2025 n'ont pas été quantifiées et ne sont donc pas valorisées.

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

La ville de Bain de Bretagne s'est portée caution au profit de l'association « Notre Avenir » pour un montant de 590 000 € conformément à la délibération du 17 septembre 2007 en couverture du prêt CDC pour la construction du service de proximité. Au 31 décembre 2025, le capital restant dû sur cet emprunt est de : 324 500 €

L'emprunt souscrit pour 2 300 000 € auprès de la CDC, pour la construction du nouveau foyer, est garanti par le Département d'Ille & Vilaine à hauteur de 100 %. Cette garantie a été mise en place conformément à la convention signée entre L'Association et le Département le 05 octobre 2020. Au 31 décembre 2025, le capital restant dû sur cet emprunt est de 2 084 375 €.

Engagement de retraite

Les engagements de retraite ne sont pas provisionnés en totalité dans les comptes de l'association. Toutefois, nous les avons valorisés pour les 5 prochaines années à la somme de 209 941 € ; en ce qui concerne ceux à plus de 5 ans, ils sont évalués à 273 309 €.

Le calcul des engagements de retraite a été calculé en appliquant la méthodologie préconisée par la recommandation 2003 R-01 du Conseil National de la Comptabilité.

Les paramètres suivants ont été retenus :

- taux de turn over : faible pour les cadres et les non cadres
- taux d'actualisation : 3.40%
- départ à l'initiative du salarié
- taux de charges sociales de 40%
- âge de départ à la retraite : 60 - 64 ans.

De plus, une provision pour indemnité de fin de carrière a été provisionnée à hauteur de 140 843 €.

	Dette actuarielle	Provisions constatées	Passif social net
TOTAL	483 250	361 717	121 533

Honoraires commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 s'élèvent à : 9 197 TTC.

Autres éléments significatifs de l'exercice :

Les travaux de réaménagement de la pépinière, commencés début 2024 se sont achevés en 2025. L'inauguration du nouvel espace de ventes et des bureaux a eu lieu le 26 avril 2025.

La construction du nouveau bâtiment pour le SAJ et le SAVS, s'est achevée en août 2025. Les 2 services sont installés dans ces nouveaux locaux depuis septembre 2025. Ce projet a été financé par le Département, avec également l'octroi d'une subvention d'investissement à hauteur de 144 000 €.

Le financement de l'ensemble de ce projet immobilier a entraîné la souscription de deux emprunts à hauteur de 1 280 000 €.

VII - AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

* Effectif salariés :	110
* Personnel salarié en équivalent temps plein :	100.47

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Augmentations de l'exercice													Diminutions de l'exercice				
	Valeurs brutes au début de l'exercice	Virements			Entrées			Virements			Sorties						
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	Valeurs brutes en fin d'exercice					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES																	
Frais d'établissement																	
Concessions, brevet, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	76 375												76 375				
Autres immobilisations incorporelles																	
TOTAL (1)	76 375												76 375				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES																	
Terrains	1 643 973			13 438									1 657 412				
Constructions :																	
- sur sol propre	10 021 182			2 897 323			450						12 918 056				
- sur sol d'autrui	62 297												62 297				
- agencements, aménagements, installations	1 594 395			32 176									1 626 571				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 883 183	450		95 800					5 900		6 512		2 967 020				
Autres immobilisations corporelles :																	
- agencements, aménagements, installations	159 190			5 820									165 010				
- matériel de transport	1 271 989												1 271 989				
- Matériel de bureau, informatique	206 741			55 227							9 683		252 285				
-Autres	490 463			37 795									528 258				
Immobilisations corporelles en cours	1 693 653			111 844			1 693 653						111 844				
TOTAL (2)	20 027 066	450		3 249 424			1 694 103		5 900		16 195		21 560 741				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES																	
Créances rattachées à des participations																	
Autres titres immobilisés	5 791			219									6 010				
Prêts	1 758 839			14 900									1 907 739				
Autres immobilisations financières																	
TOTAL (3)	181 630			15 119									196 749				
TOTAL GENERAL (1 à 3)	20 208 696	450		3 264 542			1 694 103		5 900		16 195		21 833 866				

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissement au début de l'exercice	Dotations de l'exercice				Diminutions de l'exercice					Amortissement en fin d'exercice
				Compléments liés à une réévaluation	De poste à poste	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	De poste à poste	Eléments transférés à l'actif d'autrui	Eléments cédés	Eléments hors service	
Frais d'établissement		Linéaire											
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES													
Frais de recherche et développement		Linéaire											
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 ans	Linéaire	64 675			4 261							68 936
Fonds commercial		Linéaire											
Autres immobilisations incorporelles													
TOTAL (1)			64 675			4 261							68 936
IMMOBILISATIONS CORPORELLES													
Terrains		Linéaire	1 211 380			29 516							12 40 896
Constructions :													
- sur sol propre		Linéaire	3 401 948			350 488			450				3 751 987
- sur sol d'autrui		Linéaire	56 236			677							56 913
- agencements, aménagements, installations		Linéaire	1 161 849			67 363							12 29 212
- Installations techniques, matériels et outillage industriels		Linéaire	2 395 288		450	186 122				59 000	6 512		25 69 447
Autres immobilisations corporelles :													
-agencements, aménagements, installations	20 ans	Linéaire	133 285			7 929							141 215
-matériel de transport	15 ans	Linéaire	992 698			64 177							10 56 875
-Matériel de bureau, informatique	3 ans	Linéaire	107 856			13 882					9 683		111 855
-Autres	7 ans	Linéaire	403 603			20 433							424 036
Immobilisations corporelles en cours													
TOTAL (2)			9 863 944			740 587			450		59 000	16 195	10 582 436
TOTAL AMORTISSEMENTS (1+2)			9 928 619										99 28 619
Charges à répartir sur plusieurs exercices.....(3)													
Primes de remboursement des obligations.....(4)													
TOTAL GENERAL (1 à 4)			9 928 619			744 848			450		59 000	16 195	10 651 372

TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	montant début de l'exercice	affectation résultats et retraitements	Dotations	reprises	montant fin de l'exercice
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise	5 901.15				5 901.15
Fonds propres avec droit de reprise					
réserves :					-
réserves statutaires ou contractuelles					-
Réserves pour projet de l'entité	8 170 202.35	99 003.61			8 269 205.96
réserve de compensation des déficits	281 950.14	17 238.55			299 188.69
réserve de trésorerie					-
excédents affectés à la couverture du BFR	78 191.06				78 191.06
autres réserves	475 554.88	56 606.19			532 161.07
report à nouveau					
report à nouveau- hors activités SMS	228 135.12				228 135.12
report à nouveau- activités SMS non contrôlées	28 020.13				28 020.13
report à nouveau -résultat refusé par les tutelles	- 150 081.67				- 150 081.67
dépenses non opposables aux tiers financeurs (variation congés payés)					-
report à nouveau- activités SMS sous gestion contrôlée	-4 603.08				-4 603.08
Résultat sous contrôle de tiers financeurs					-
résultat de l'exercice	172 848.35		133 824.86	172 848.35	133 824.86
TOTAL (1)	9 286 118.43	172 848.35	133 824.86	172 848.35	9 419 943.29
AUTRES					
Subventions d'investissement	885 590.95			30 110.95	855 480.00
Provisions réglementées :					
provision pour couverture BFR	53 444.95				53 444.95
prov. Pour renouvellement des immos					
différence/réalisation éléments actifs	1 154 437.45		383.32		1 154 820.77
TOTAL (2)	2 093 473.35		383.32	30 110.95	2 063 745.72
TOTAL (1+2)	11 379 591.78	172 848.35	134 208.18	202 959.30	11 483 689.01

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Etat des Créances	Montant Net	A 1 an au plus	A plus d'un An
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés	6 009.84		6 009.84
Prêts	190 738.98		190 738.98
Autres immobilisations financières			
Total des créances de l'actif immobilisé	196 748.82		196 748.82
ACTIF CIRCULANT			
<u>CLIENTS</u>			
Clients douteux	836.15	836.15	
créances glissantes			
Autres créances clients	551 065.30	551 065.30	
Total clients	551 901.45	551 901.45	
<u>AUTRES CREANCES</u>			
Personnel et comptes rattachés	106.56	106.56	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
<u>Etat et autres collectivités</u>			
Impôt sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	12 476.70	12 476.70	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
divers	416.66	416.66	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	9 855.35	9 855.35	
Total des autres créances	22 855.27	22 855.27	
Charges constatées d'avance	51 987.42	31 187.67	20 799.75
TOTAL GENERAL	823 492.96	605 944.39	217 548.57

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Etat des dettes	Montant Net	A 1 an au plus	A plus d'un An et 5 ans au plus	A plus de 5 Ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
A un an maximum à l'origine - intérêts courus	21 445.80	21 445.80		
A plus de deux ans à l'origine	3 639 614.91	139 080.73	589 802.50	2 910 731.68
Emprunts et dettes financières diverses :	3 425.14	3 425.14		
Total des emprunts et dettes	3 664 485.85	163 951.67	589 802.50	2 910 731.68
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque				
Fournisseurs et comptes rattachés	261 102.87	261 102.87		
avances et acomptes	3 084.29	3 084.29		
redevables créditeurs	19 845.13	19 845.13		
Dettes sociales et fiscales				
Personnel et comptes rattachés	216 968.83	216 968.83		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	348 828.57	348 828.57		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	16 896.00	16 896.00		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 292.00	26 292.00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	20 501.00	20 501.00		
Total des dettes sociales et fiscales	629 486.40	629 486.40		
Dettes sur immobilisations et comptes Groupe et associés	49 713.46			
Autres dettes-dépôts et cautionnements reçus				
autres dettes	9 065.15	9 065.15		
Produits constatés d'avance	243.54	243.54		
TOTAL GENERAL	4 637 026.69	1 086 779.05	589 802.50	2 910 731.68

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	diminutions reprises de l'exercice	provision refusée par les tutelles N-1	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES					
pour couverture du BFR	53 444.95				53 444.95
pour renouvellement des immobilisations					
réserves des plus values nettes de l'actif	1154 437.45	383.32			1 154 820.77
TOTAL (1)	1 207 882.40	383.32			1 208 265.72
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour litiges	48 500.00		48 500.00		
Provisions pour garanties données					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pensions et obligations similaires	246 869.00	140 843.00	25 995.00		361 717.00
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement					
Provisions pour grosses réparations	25 587.00		2 040.00		23 547.00
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à					
Autres provisions pour risques et charges	311 002.74	66 000.00	19 493.13		357 509.61
FONDS DEDIES					
Sur subvention de fonctionnement et travaux -					
Sur autres ressources					
TOTAL (2)	631 958.74	206 843.00	96 028.13		742 773.61
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations :					
corporelles					
Incorporelles					
Titres mis en équivalence					
Autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	4 380.50	1 091.41	2 542.91		2 929.00
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL (3)	4 380.50	1 091.41	2 542.91		2 929.00
TOTAL GENERAL (1 à 3)	1 844 221.64	208 317.73	98 571.04		1 953 968.33
dont dotations et reprises	exploitation	207 934.41	98 571.04		
	financières				
	exceptionnelles	383.32			

STOCKS ET EN-COURS

Stocks et en-cours		
Postes	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnements	77 899.95	75 549.03
En-cours de production		
Produits finis	271 532.61	229 370.80
Marchandises	5 264.17	10 981.64
Total	354 696.73	315 901.47

Dépréciations des stocks et en-cours			
Postes	Exercice N	Exercice N-1	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production			
Produits finis			
Marchandises			
Total			

PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Description	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel	dotation aux provisions des réserves des plus values nettes de l'actif	383.32	
Ecritures d'origine purement fiscale			
Changement de méthode comptable			
Corrections d'erreurs			
	TOTAL	383.32	